

AVENANT N°2
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2022 - 2024

PROGRAMME DE TRAVAIL 2023
ET PARTICIPATION FINANCIERE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération représentée par son Président, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO,
Désignée sous le terme « la Communauté »,

ET

L'Agence d'Urbanisme : Pays d'Aix - Durance (AUPA) représentée par son Président,
Madame Sophie JOISSAINS
Désignée sous le terme « l'Association »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Conformément à l'article 11 de la convention pluriannuelle 2022 – 2024, les parties conviennent d'un commun accord d'amplifier leur partenariat pour poursuivre la mise en œuvre des politiques communautaires.

Conformément à l'article 1 de cette même convention pluriannuelle 2022 – 2024 et à l'avenant n°1 à cette convention adopté en Conseil d'Agglomération du 6 avril 2023, le présent avenant modifie le programme de travail et la contribution financière pour l'année 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230614-29_14062023

ARTICLE 2 - Programme de travail

Le programme de travail de l'Association, décrit à l'Article 1 de la Convention pluriannuelle 2022 – 2024 et précisé par l'avenant n°1 pour l'année 2023, est modifié par l'ajout d'une nouvelle mission sur la requalification de la zone industrielle de la Cassine à Peyruis qui comprendra cinq volets :

- Une analyse du contexte territorial,
- Une analyse du site,
- Une reprise du plan d'aménagement assortie de préconisations,
- Un accompagnement spécifique sur l'aspect environnemental,
- Une campagne de prises de vues aériennes.

ARTICLE 3 - Contribution financière

Le montant de la subvention attribuée par la Communauté pour le programme de travail 2023 est augmenté de 35 000 € à 55 100 €.

ARTICLE 4 - Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'adoption du prochain avenant concernant l'année 2024.

Fait à Digne les Bains, le

Pour Provence Alpes Agglomération, Madame le Président,
Madame Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour l'AUPA, Madame le Président,
Madame Sophie JOISSAINS